

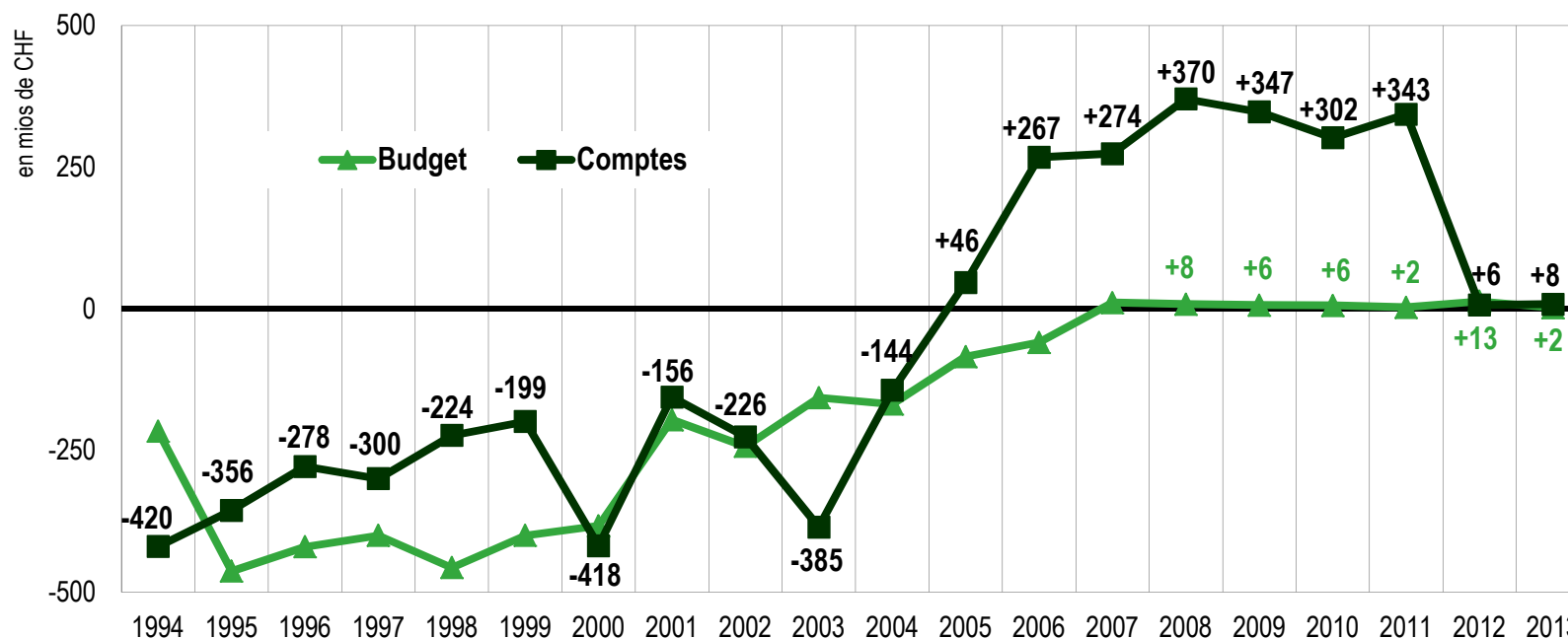
Le Canton de Vaud et la réforme de l'imposition des entreprises

Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures

Présentation à Baulmes, le 13 février 2015

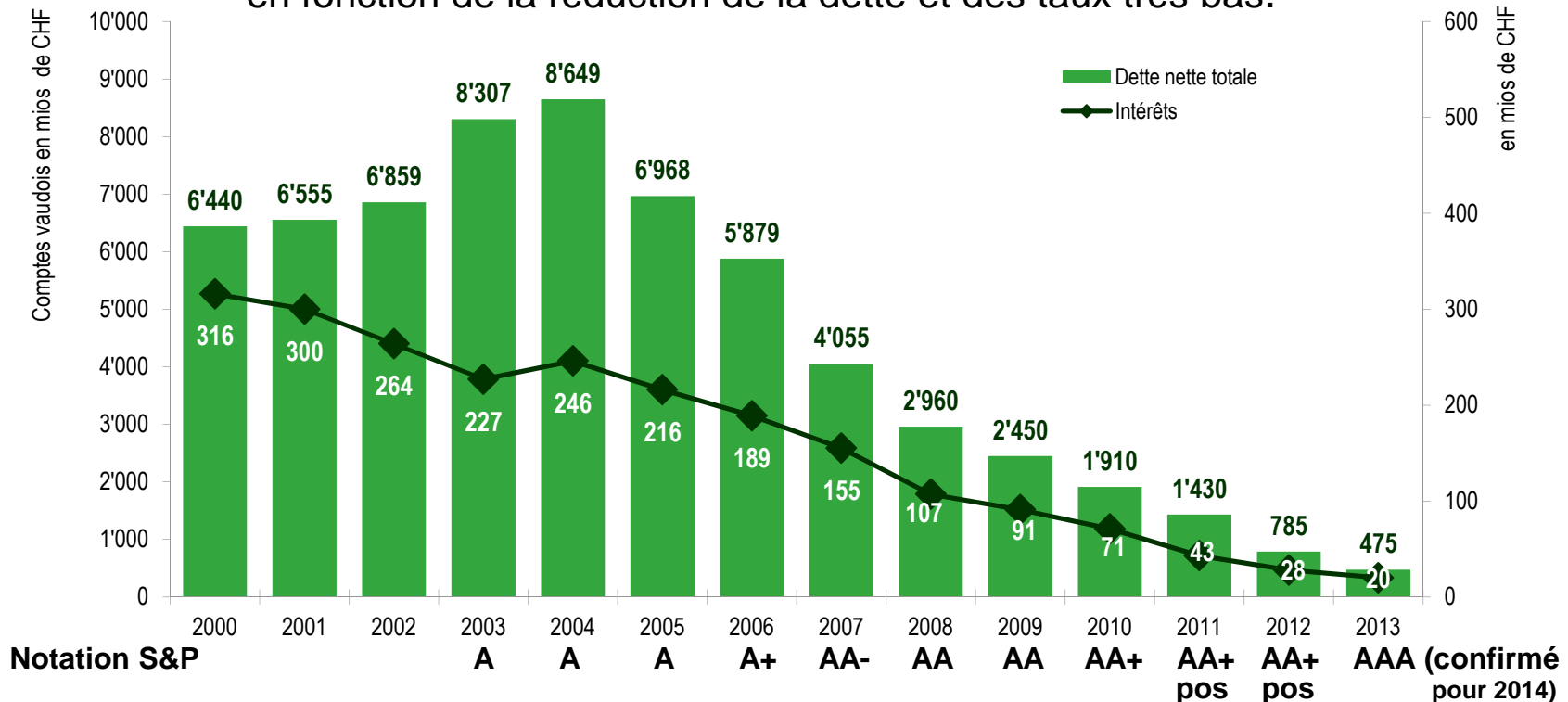
Résultat des comptes 2013

- La clôture du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus net (après amortissement) de 8 mios.



L'assainissement des finances cantonales

- **Neuf réductions annuelles consécutives pour la dette nette:**
 - ramenée de 8'649 mios en 2004 à 475 mios aux comptes 2013.
- **Charge d'intérêts annuelle divisée par seize depuis 2000:**
 - en fonction de la réduction de la dette et des taux très bas.



Préparer l'avenir

- **Les comptes 2013 présentent un Canton de Vaud:**
 - A la situation financière saine reposant sur des bases solides;
 - Disposant d'une marge de manœuvre pour préparer l'avenir.
- **Le 6 juin 2014 S&P a confirmé le AAA vaudois**
(Seuls Argovie, Zurich, Schwyz et la Confédération ont encore cette note maximale)
- **Dans ce contexte favorable, il est crucial de répondre aux incertitudes des entreprises qui se sont accrues:**
 - Avec l'acceptation le 9 février de l'initiative «contre l'immigration de masse»;
 - Avec la remise en question des statuts spéciaux cantonaux appliqués aux sociétés multinationales.
 - Avec l'abandon du taux de 1,2 CHF pour 1 Euro le 15 janvier 2015
- **Afin de maintenir la cohésion sociale, il est pertinent aussi de soutenir le pouvoir d'achat des familles.**
- **Le Conseil d'Etat agit dans ces deux domaines et prévoit des mesures à moyen terme coordonnées et liées entre elles.**

Le contexte de la troisième réforme de l'imposition des entreprises

- **Insécurité**
 - BNS: abandon du taux plancher CHF - €
 - Crise économique
 - 9 février et autres initiatives (imposition des successions à 20%; revenu inconditionnel; abolition des forfaits fiscaux; Ecopop; ...)
- **Priorités**
 - Défendre l'attractivité de la Suisse
 - Stabilité et prévisibilité du droit pour les entreprises
 - Des solutions incontestées au niveau international (« LuxLeaks »)

La situation actuelle

▶ Taux d'impôt effectif sur le bénéfice

- ▶ Dans les cantons de Vaud et de Genève, le taux effectif d'imposition des bénéficiaires des sociétés ordinaires est parmi les plus élevés de Suisse
 - ▶ Vaud 22,3%
 - ▶ Genève 24,2%

▶ IFD des personnes morales

- ▶ Au niveau Suisse, l'IFD des personnes morales représente 7,5 milliards, dont 48,3% financés par les sociétés à statuts
- ▶ Vaud et Genève financent 36,4% du total des recettes IFD payées par les sociétés au bénéfice d'un statut
- ▶ Les sociétés à statut de Vaud et Genève fournissent environ 1/5^e du total de l'IFD des personnes morales

Nouvelles études Créa

- ▶ **Les cantons de Vaud et de Genève ont mandaté l'institut Créa de macroéconomie appliquée (UNIL) pour quantifier les impacts financiers et économiques des sociétés à statuts sur le territoire de la Métropole lémanique**
- ▶ **De premières études avaient été réalisées en 2012 sur la base de données datant de 2008/2009**
- ▶ **Les études actualisées se réfèrent aux données de 2011**
- ▶ **Elles ne tiennent pas compte de l'impact des sociétés de type holding**

Canton de Vaud: impacts financiers et économiques des sociétés mixtes

Canton de Vaud (étude 2015, données 2011)

▶ **Impact économique direct**

- ▶ 9'210 emplois ETP, soit 3,2% des emplois du canton
- ▶ 5,2% de la valeur ajoutée totale du canton (2.5 milliards de francs)

▶ **Impact économique global (avec effets indirects et induits)**

- ▶ 25'000 emplois ETP, soit 8,7% des emplois du canton
- ▶ 10,9% de la valeur ajoutée totale du canton (5 milliards de francs)

▶ **Impact fiscal direct**

- ▶ 311 millions de francs d'ICC (personnes physiques et morales),
soit 6% des recettes fiscales totales
- ▶ 306 millions de francs d'IFD des personnes morales (hors part cantonale)

Canton de Genève: impacts financiers et économiques des sociétés auxiliaires et liées

Canton de Genève (étude 2015, données 2011)

▶ **Impact économique direct**

- ▶ 22'000 emplois ETP, soit 8,1% des emplois du canton
- ▶ 15% de la valeur ajoutée totale du canton (7.5 milliards de francs)

▶ **Impact économique global (avec effets indirects et induits)**

- ▶ 61'000 emplois ETP, soit 22,2% des emplois du canton
- ▶ 32% de la valeur ajoutée totale du canton (15.9 milliards de francs)

▶ **Impact fiscal direct**

- ▶ 1,1 milliard de francs d'ICC (personnes physiques et morales), soit 18,1% des recettes fiscales totales
- ▶ 613 millions d'IFD des personnes morales (hors part cantonale)

Consultation fédérale: les priorités VD-GE

Objectifs

- ▶ Préserver les conditions-cadres, les emplois ainsi que la substance économique et fiscale
- ▶ Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Suisse par des solutions pérennes et incontestées au niveau international

Moyens

- ▶ Baisser le taux effectif d'imposition des bénéficiaires pour pallier la suppression des statuts (Genève: environ 13%, Vaud: 13,79%)
- ▶ Limiter les mesures fiscales à celles qui visent directement à compenser la suppression des statuts
- ▶ Ne pas reporter le coût de la réforme sur les personnes physiques
- ▶ Obtenir une compensation de la Confédération pour les cantons à hauteur de 50% au moins des coûts

Consultation fédérale: soutien aux grandes orientations du projet

- ▶ **Les cantons de Vaud et Genève approuvent les grandes orientations du projet mis en consultation, soit**
 - ▶ Suppression des statuts fiscaux
 - ▶ Introduction de mesures techniques respectant les standards internationaux
 - ▶ Mise en place de mesures de compensation verticale en faveur des cantons
 - ▶ Adaptation de la RPT
- ▶ **Dans ce cadre, les deux cantons soulignent que les mesures envisagées ne permettront pas de compenser la suppression des statuts et ne les dispenseront pas de baisser leurs taux de l'impôt sur le bénéfice**

Position GE-VD sur les principales mesures techniques

▶ Licence Box

- ▶ Les deux cantons sont **favorables** à cette mesure
- ▶ Pour Vaud et Genève, elle aurait toutefois un effet limité et ne pourrait donc être que complémentaire à une baisse substantielle du taux d'imposition
- ▶ Sa conformité au cadre international reste marquée d'une incertitude, en lien avec les travaux en cours de l'OCDE
- ▶ À terme, la portée de la mesure pourrait devoir être réduite
- ▶ La mesure pourrait accroître le coût de la réforme, car elle bénéficierait aussi à certaines sociétés ne bénéficiant actuellement pas d'un statut



Position GE-VD sur les principales mesures techniques

▶ Step-up

- ▶ Les deux cantons **s'opposent** à la réévaluation des réserves latentes des entreprises lors de leur sortie d'un statut fiscal
- ▶ La mesure ne constitue pas de solution pérenne et serait vraisemblablement contestée au plan international et en Suisse (maintien d'un privilège ciblé)
- ▶ La baisse du taux d'imposition dès l'abolition des statuts resterait indispensable et le cumul des deux mesures alourdirait fortement le coût de la réforme
- ▶ La perte de l'effet compensatoire induirait une baisse de recettes de 50 millions pour VD et de 270 à 290 millions pour GE
- ▶ Les sociétés présentes seraient incitées à ne pas développer leurs activités et l'implantation de nouvelles sociétés serait fortement freinée



Position GE-VD sur les principales mesures techniques

▶ NID (VD)

- ▶ Vaud est **favorable** à cette mesure
- ▶ Elle a pour vocation de maintenir en Suisse les activités de financement intragroupes qui sont actuellement déployées au sein de sociétés au bénéfice du statut holding ou succursale financière
- ▶ Afin de s'assurer de ne pas priver les autorités fiscales de recettes importantes, il convient d'étudier précisément son impact financier et, le cas échéant, d'en modifier les modalités
- ▶ Cette mesure a des effets très différents selon les cantons et permettrait de maintenir des sociétés importantes en Suisse
- ▶ Le canton de Vaud préconise une approche fédéraliste: il convient de ne pas l'écarter tout en permettant aux cantons qui y sont opposés de neutraliser ses effets, par exemple en fixant un taux d'intérêt très bas



Position VD-GE sur les principales mesures techniques



▶ Autres mesures

- ▶ Vaud et Genève **s'opposent** aux autres mesures telles que la **suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre**, les adaptations relatives au **report des pertes**, les modifications relatives à la **réduction pour participations**
 - ▶ Ces mesures n'ont pas de lien avec la suppression des statuts; elles alourdiraient le coût global de la réforme et diminueraient la capacité de la Confédération à octroyer des compensations aux cantons
- ▶ Vaud et Genève **s'opposent** d'autre part à l'introduction d'un **impôt sur les gains en capital** provenant de l'aliénation de titres
 - ▶ Cette mesure diminuerait les chances de succès politique de la réforme et ne saurait être mise en œuvre sans une réforme parallèle de l'imposition cantonale de la fortune

Position VD-GE sur les autres mesures techniques utiles

► Promotion de la R&D en amont

- VD et GE **préconisent d'examiner l'introduction** de mesures d'encouragement fiscal de la recherche et développement
- De telles mesures sont acceptées au plan international
- Elles sont favorables à l'emploi et aux synergies entre le monde des entreprises et le milieu académique
- Avec la licence box, elles permettraient de mettre en place un système cohérent de promotion de la recherche et développement en aval et en amont



Position VD-GE sur les mesures de compensation verticale

Mesures de compensation verticale

- ▶ Les cantons doivent disposer d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante
- ▶ La Confédération doit supporter la plus grande partie des répercussions financières de la réforme
- ▶ Les mesures compensatoires doivent s'élever à 1,2 milliard de francs au minimum, équivalent à une augmentation à 21,2% de la part de l'IFD revenant aux cantons
- ▶ Des mesures temporaires doivent être prévues pour les cantons qui sont contraints d'abaisser leurs taux
- ▶ La répartition de la compensation doit exclure tout critère démographique
- ▶ Le versement des compensations ne doit pas être échelonné mais intervenir dès la mise en œuvre de la réforme

Position VD-GE sur l'adaptation de la RPT

Adaptation de la RPT

- ▶ Le facteur actuel de pondération doit être remplacé par une réduction générale du poids des bénéficiaires des PM par rapport à celui des PP dans l'assiette servant à calculer les contributions de chaque canton
- ▶ Ce système ne doit pas être appliqué différemment selon que les revenus sont réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur de la licence box
- ▶ Pas de limite inférieure pour le nouveau facteur de pondération
- ▶ Des contributions complémentaires temporaires doivent être prévues, à destination de l'ensemble des cantons touchés négativement au niveau de la RPT. Vaud et Genève préconisent l'introduction d'un dispositif qui réduit les « gains mécaniques » dont profitent certains cantons pour limiter les « pertes mécaniques » des autres cantons
- ▶ Les effets de la RIE III sur les paiements péréquatifs doivent être pris en compte dès l'année d'entrée en vigueur de la réforme

Calendrier

- 31 janvier 2015 **Fin de la consultation sur l'avant-projet**
- 1^{er} semestre 2015 **Message et projet de loi du Conseil fédéral**
- Dans la foulée **Dépôt projets de lois cantonaux VD et GE**
- Automne 2015 **Début des débats aux Chambres fédérales devant durer jusqu'à mi-2016 au moins**
- 1^{er} janvier 2017 **Entrée en vigueur des modifications à la LIFD et à la LHID (calendrier idéal)**
- 1^{er} janvier 2019 **Entrée en vigueur de la réforme**

Canton de Vaud: feuille de route

- **Réduction du taux d'imposition des entreprises avec pour objectif un taux maximum de 13,79% (16% brut)**
- **Amélioration du pouvoir d'achat des ménages (allocations familiales, accueil de jour, subsides à l'assurance-maladie, valeur locative) de 150 millions de francs. Dont 100 millions de francs à charge des employeurs (actuellement en négociation avec les milieux économiques)**
- **Coût de la réforme: 392 millions de francs (hors compensation fédérale)**
 - Baisse d'impôts pour les entreprises ordinaires: 442 millions
 - Augmentation de la charge fiscale pour les entreprises jusqu'alors au bénéfice d'un statut: 50 millions

Conclusion

- **La réforme représente un immense défi et une opportunité majeure pour l'ensemble du pays**
- **Elle offre à la Suisse la possibilité de renforcer durablement sa compétitivité et de mieux faire face au cours élevé du franc**
- **La réforme doit être équitable et prévoir des compensations suffisantes**
- **Vaud souligne que l'intérêt des cantons les plus fortement touchés par la réforme rejoint l'intérêt général du pays**